

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 MARS 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 2 pouvoirs

Date de convocation 22 mars 2023
Date de publication 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absentes : **Katty CLAYES TAHKBARI, Pascale PETIT.**

Représentés : **Jean-Luc DEROZIERES à Régis RENARD, Simone DEVAUX à Evelyne BOCQUET.**

Monsieur Pierre MARY a été nommé secrétaire de séance.

N° de délibération : 07_28032023

N°07 : COMPTE DE GESTION VILLE 2022
Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2343-1,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 21 mars 2023,

Le rapporteur présente au conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2022 de la Ville, dressé par Madame la Trésorière de Bar-sur-Aube :

- Section de fonctionnement :

. Dépenses :	6 045 052.69 €
. Recettes :	6 434 995.30 €
. Résultat de l'exercice :	+ 389 942.61 €
. Report du résultat antérieur :	+ 3 210 354.38 €
. Résultat de clôture 2022 :	+ 3 600 296.99 €

- Section d'investissement :

. Dépenses :	2 648 427.62 €
. Recettes :	2 827 637.07 €
. Résultat de l'exercice :	+ 179 209.45 €
. Report du résultat antérieur :	- 2 307 305.25 €
. Résultat de clôture 2022 :	- 2 128 095.80 €

Le compte proposé par Madame la Trésorière étant conforme au compte administratif 2022 arrêté par délibération distincte de ce jour, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir approuver ce compte de gestion de la commune afférent à l'exercice 2022 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à majorité,
Par 24 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Provin)

- **APPROUVE le compte de gestion de la commune afférent à l'exercice 2022.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PERRER MARY

....., secrétaire de séance